

Négociation collective en cours

RMAG

Les partenaires sociaux poursuivent la négociation portant sur les rémunérations minimales annuelles garanties en 2022.

A ce stade, aucune orientation n'a encore été prise. A noter que la prochaine réunion se tiendra le 17 février 2022. Nous ne manquerons donc pas de vous communiquer l'issue qui y sera donnée. ■